

L'an deux mille vingt-deux, le douze du mois de mai à 20h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de *Beaumont (Haute Savoie)*, sous la présidence de *Monsieur Marc GENOUD*, Maire de *Beaumont* dûment convoqués le 6 mai 2022.

Présent(s) : Le Maire, Genoud Marc,  
MM les Adjoints : C. Seifert, R. Personnaz, T. Eudes, S. Mercet, Nicolas Laks  
MM les Conseillers : Nath. Laks, V. Roy, J. Personnaz, C.Arhuero, C. Roy, P. Meylan, S. Pérou, S. Baud, G. Vilmint, S. Casabianca, M. Aragon  
Formant la majorité des membres en exercice.  
Procuration : A. Blanc donné à Nathalie Laks,  
Absent(s) excusé(s) : S. Tugler-Rossi, S. Manganelli, R. Cusin  
Le secrétariat a été assuré par : Sophie Mercet

Nombre de membres

En exercice :	21
Présents :	17
Votants	18
Dont pouvoirs	01

N° 2022-37

## FINANCES- SYANE- Programme de travaux 2019- TEPCV- Travaux de gros entretien reconstruction

Cette délibération annule et remplace la délibération N° 2019-037 du 21 mai 2019.

Le Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie a réalisé, dans le cadre de son programme annuel 2019, l'ensemble des travaux relatifs à l'opération de Travaux de gros entretien reconstruction Programme de travaux 2019-TEPCV

Considérant que le SYANE ne fait la demande de paiement à la commune qu'en date du 04 mai 2022,

Considérant que les montants ont évolué depuis la délibération de 2019 qui se basait sur des montants estimatifs évalués par le Syane,

Il convient donc de délibérer sur les montants réactualisés :

Le coût des travaux s'élève à la somme de 5 269.73 € TTC dont 3 016.93 € au titre de la part communale à quoi s'ajoute la somme de 153.49 € au titre des frais généraux.

Il est donc proposé au conseil municipal, qui accepte à l'unanimité, de:

- Valider les montants dus au SYANE pour 3 016.73 € au titre des travaux et de 153.49 € au titre des frais généraux
- Confirmer que les crédits budgétaires seront ouverts sur l'exercice 2022

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le maire,

Marc GENOUD

Certifié exécutoire  
A Beaumont, le  
Le maire,

